



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés et personnes âgées

Question écrite n° 96175

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le nombre croissant de familles d'accueil à domicile, à titre onéreux, de personnes âgées. Avec l'allongement de la durée de vie, cette nouvelle formule d'hébergement constitue une alternative aux structures collectives. À ce titre, de nombreux conseils généraux ont d'ores et déjà expérimenté, voire agréé ce mode d'accueil des personnes âgées plus ou moins dépendantes. Cependant, afin de rendre le plus accessible qui soit leur domicile aux personnes âgées, les familles d'accueil doivent procéder à d'importants aménagements. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures fiscales, financières ou autres que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour permettre aux familles d'accueil agréées de rendre leur domicile plus accessible aux personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96175

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5816